

Brunnhofweg 37, Case postale 319, 3000 Berne 14 T +41 31 560 77 77, F +41 31 560 77 88 info@medpension.ch, www.medpension.ch

Continuation facultative de l'assurance

Ce formulaire est à remplir par l'employeur et la perso	onne assurée.
Employeur	Lieu/Canton
N° d'entreprise	Plan
Délai d'attente	Catégorie
□ indépendant □ employé	
Identité de la personne assurée	
Nom	Prénom
Rue/N°	NPA/Lieu
Date de naissance	N° d'ass. sociale
Téléphone (pendant la journée)	E-mail
Sexe	Langue
☐ féminin ☐ masculin	\square allemand \square français \square italien
Etat civil	
□ célibataire □ marié(e) depuis	□ divorcé(e) depuis □ veuf/veuve
□ partenariat enregistré depuis	
□ partenariat dissous: □ iudiciairement depuis	□ par décès

Brunnhofweg 37, Case postale 319, 3000 Berne 14 T +41 31 560 77 77, F +41 31 560 77 88 info@medpension.ch, www.medpension.ch

Continuation facultative de l'assurance

Maintien de l'assurance des salaires épargne et risque à partir de l'âge de 58 ans

Les personne assurées actives dont le salaire déterminant diminue entre l'âge de 58 ans et l'âge de la retraite ordinaire peuvent demander le maintien de leur prévoyance au niveau du dernier salaire épargne et risque, à condition que le salaire déterminant diminue de 50% au maximum.

Les cotisations pour le maintien facultatif de l'assurance des salaires précédents d'épargne et de risque sont facturées à l'employeur (rétroactivement).

Début de l'assurance	Fin de l'assurance (jusqu'à la cessation de l'activité lucrative, mais au plus tard jusqu'à 65 ans)		
Ancien salaire annuel AVS avant la réduction de salaire (inclus le 13ème mois)		CHF	(veuillez s.v.p. annualiser)
Nouveau salaire annuel AVS après la réduction de salaire (inclus le 13ªme mois)		CHF	(veuillez s.v.p. annualiser)
Taux d'occupation en % après la réduction de salaire		CHF	
Prestations d'assurance			
☐ Risque et épargne (plan de base sans bonifications complivolontaires (plan à choix))	lémentaires res	pectivement	, sans cotisations épargne
☐ Risque et épargne (plan de base avec bonifications compl volontaires (plan à choix))	lémentaires res	pectivement	, avec cotisations épargne
Maintien de l'assurance à la suite de la résiliation des rappor	ts de travail pa	r l'employeu	r après l'âge de 55 ans
Les personne assurées actives qui, après avoir atteint l'âge d des rapports de travail par l'employeur, peuvent maintenir le l'assurance avant l'expiration du délai de résiliation. Si le dél maintien de l'assurance doit être reçue par la Fondation au p	ur assurance, à ai de résiliation	condition q est inférieur	u'ils demandent le maintien de à un mois, la demande pour le
Le montant total des cotisations pour le maintien volontaire charge de la personne assurée et lui est facturé directement			eur et part salarié) est à la
$\ \square$ Assurance complète (risque et épargne avec bonifications de vieilles	se complémentaires	, resp. cotisation	ns épargne volontaires)
☐ Assurance risque uniquement (risques décès et invalidité)			
Salaire AVS (y c. 13° salaire) avant la résiliation des rapports de travail		CHF	(veuillez annualiser)
Montant du salaire épargne assuré		CHF	
Taux d'occupation en % après la réduction de salaire		CHF	
		(le montant doit au moins être égal au salaire épargne assuré)	
Le salaire risque assuré et le salaire épargne assuré doivent a (CHF 3'780.00) et au maximum égaux au dernier salaire risqu			
Lieu et date Timbre et sig		nature de l'employeur	
	Signature de la personne assurée		

Pour le maintien de l'assurance à la suite de la résiliation des rapports de travail par l'employeur, il est impératif de nous faire parvenir la preuve de la résiliation prononcée par l'employeur.

(Page 3, pour l'impression et comme page de couverture pour l'envoi avec une enveloppe à fenêtre)

Medpension vsao asmac Brunnhofweg 37 Case postale 319 3000 Berne 14 Medpension vsao asmac Brunnhofweg 37 Case postale 319 3000 Berne 14